

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original: Français

No.: 01/12

Date : 9 septembre 2015

Date de la soumission:

25 octobre 2016

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I

Devant : M. le Juge unique Cuno Tarfusser

SITUATION AU MALI

PUBLIC

**Version publique expurgée du "Dépôt d'une copie vidéo (partielle)
et d'une copie sonore des enregistrements de l'interview d'Ahmad AL
FAQI AL MAHDI", 9 septembre 2015, ICC-01/12-01/15-22-Conf-exp**

Origine: Bureau du Procureur

Document à notifier en application de la norme 31 du *Règlement de la Cour* à :

Le Bureau du Procureur

Fatou Bensouda

James Stewart

Gilles Dutertre

Le conseil de la Défense

Les représentants légaux des victimes

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

Les demandeurs non représentés

Le bureau du Conseil Public pour les la victimes

Le Bureau du conseil public pour Défense

Les représentants des Etats

L'Amicus Curiae

LE GREFFE

Le Greffier

Herman von Hebel

La section d'appui à la Défense

Le greffier adjoint

L'unité d'aide aux victimes et aux témoins

La section de la détention

La section de la participation des victimes et des réparations

Autres

1. Dans sa Requête urgente en vue de la délivrance d'un mandat d'arrêt à l'encontre d'Ahmad AL FAQI AL MAHDI datée du 7 septembre 2015, le Bureau du Procureur a indiqué qu'une copie des enregistrements vidéo de l'interview de ce dernier serait remise dans les meilleurs délais au Juge unique de la Chambre préliminaire I.¹
2. Le Bureau du Procureur a été informé que le téléchargement des enregistrements desdites vidéos dans le système Ringtail est toujours en cours. A l'heure actuelle, seuls les enregistrements vidéo du premier jour² de l'interview ont été téléchargés dans Ringtail.
3. L'Accusation est toutefois en possession d'une copie de l'ensemble des enregistrements sonores de l'interview.
4. Le Bureau du Procureur souhaite donc déposer les enregistrements vidéo du premier jour de l'interview et une copie sonore de l'ensemble des enregistrements de l'interview d'Ahmad AL FAQI AL MAHDI. Les vidéos téléchargées et la copie sonore seront communiquées sur DVDs dans le courant de la journée (sous scellés, *ex parte*, réservés au Bureau du Procureur).

¹ [REDACTED] Requête urgente en vue de la délivrance d'un mandat d'arrêt à l'encontre d'Ahmad AL FAQI AL MAHDI, le 7 septembre 2015, p.8, note de bas de page 15.

² 1 septembre 2015.



Fatou Bensouda, Procureur

Fait le 9 septembre 2015

À La Haye (Pays-Bas)